

Grands clients



Une entreprise du groupe BKW

Pour les clients en approvisionnement de base avec un point de fourniture sur le réseau basse tension, un prélèvement d'électricité annuel inférieur ou égal à 100'000 kWh et une puissance de raccordement supérieure à 30 kVA.

Valable dès le 1^{er} janvier 2019

	CHF/an	CHF/kW/an	ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh	
			Energy Blue		Energy Green		Energy Grey	
			Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)
Prélèvement d'électricité supérieur à 50'000 kWh par an								
Durée d'utilisation > 3'000 h								
Prix de l'énergie								
Tarif double	39.00	0.00	10.62	7.82	13.12	10.32	9.62	6.82
Prix de l'utilisation du réseau¹								
BT Maxi > 3'000 h	570.00	150.60	4.28	2.83	4.28	2.83	4.28	2.83
Services-système de Swissgrid ²			0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24
Redevances et taxes¹								
Redevances cantonales et communales ³			1.32	1.32	1.32	1.32	1.32	1.32
Taxe d'encouragement légale ⁴			2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30
Total sans TVA	609.00	150.60	18.76	14.51	21.26	17.01	17.76	13.51
Total avec TVA (7.7%)	655.89	162.20	20.20	15.63	22.90	18.32	19.13	14.55

	CHF/an	CHF/kW/an	ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh	
			Energy Blue		Energy Green		Energy Grey	
			Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)
Prélèvement d'électricité supérieur à 50'000 kWh par an								
Durée d'utilisation ≤ 3'000 h								
Prix de l'énergie								
Tarif double	39.00	0.00	10.62	7.82	13.12	10.32	9.62	6.82
Prix de l'utilisation du réseau¹								
BT Maxi < 3'000 h	570.00	63.24	7.62	3.78	7.62	3.78	7.62	3.78
Services-système de Swissgrid ²			0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24
Redevances et taxes¹								
Redevances cantonales et communales ³			1.32	1.32	1.32	1.32	1.32	1.32
Taxe d'encouragement légale ⁴			2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30
Total sans TVA	609.00	63.24	22.10	15.46	24.60	17.96	21.10	14.46
Total avec TVA (7.7%)	655.89	68.11	23.80	16.65	26.49	19.34	22.72	15.57

	CHF/an	CHF/kW/an	ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh	
Prélèvement d'électricité inférieur ou égal à 50'000 kWh par an	Prix de base	Prix de puissance	Energy Blue		Energy Green		Energy Grey	
			Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)
Prix de l'énergie								
Tarif double	39.00	0.00	10.62	7.82	13.12	10.32	9.62	6.82
Prix de l'utilisation du réseau¹								
BT Medium	114.00	41.40	10.50	6.50	10.50	6.50	10.50	6.50
Services-système de Swissgrid ²			0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24
Redevances et taxes¹								
Redevances cantonales et communales ³			1.32	1.32	1.32	1.32	1.32	1.32
Taxe d'encouragement légale ⁴			2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30
Total sans TVA	153.00	41.40	24.98	18.18	27.48	20.68	23.98	17.18
Total avec TVA (7.7%)	164.78	44.59	26.90	19.58	29.60	22.27	25.83	18.50

Energie réactive	ct./kvarh	
	TVA excl.	TVA incl.
Haut tarif (7-21h)	4.10	4.42
Bas tarif (21-7h)	4.10	4.42

¹ Ces éléments sont repris des documents « Utilisation du réseau ». Les conditions détaillées des fiches tarifaires réseau font foi.

² Le supplément sur les coûts de transports du réseau à haute tension tient compte des coûts des systèmes de régulation sur les réseaux haute tension gérés par Swissgrid.

³ Les redevances cantonales et communales sont dues pour chaque point de fourniture (le prélèvement dépend du canton et de la commune concernés).

⁴ La taxe d'encouragement légale est prélevée avec le supplément sur les coûts de transport (selon l'Art. 35 LÉne, entrée en vigueur le 01.01.2018). La taxe comprend entre autres la rétribution du courant injecté servant à encourager les énergies renouvelables.

Dispositions complémentaires

- Conditions générales (CG) de la Société des Forces Electriques de La Goule SA
- Conditions générales pour la fourniture d'énergie électrique de la Société des Forces Electriques de La Goule SA (CGF La Goule)
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF)

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation du contrat.**